



PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES
PERSONNES
HANDICAPÉES

2025-2027

**Société québécoise
des infrastructures**

Le présent document fait suite à l'adoption, en 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la Loi) par le gouvernement du Québec. Cette loi fait obligation aux organismes publics de produire un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de ses attributions.

Le Plan d'action couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027. La SQI publie chaque année un Bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour présenter les résultats de l'exercice s'étant terminé au 31 mars et renouveler les engagements de son Plan d'action sur une base annuelle.

TABLE DES MATIÈRES

- 4** > **Portrait de la Société québécoise des infrastructures**
- 5** > **Engagement de la SQI à réduire les obstacles dans ses activités**
- 6** > **Contributions gouvernementales**
- 6** > **Responsabilités**
- 6** > **Consultation des personnes handicapées**
- 7** > **Ressources**
- 8** > **Détermination des obstacles prioritaires et des mesures retenues pour la période 2025-2027**
 - 8** > Accès à l'emploi et intégration des personnes handicapées
 - 9** > Accès aux immeubles
 - 9** > Accessibilité à la documentation et aux services
 - 10** > Approvisionnement en biens et services
 - 10** > Service à la clientèle

PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Nos secteurs d'activités

La Société québécoise des infrastructures (la Société ou la SQI) a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière. La Société n'offre pas de services directs à la population.

Nos employés

La SQI compte près de **1600 employés** réguliers et occasionnels, répartis entre son siège social de Québec, ses bureaux de Montréal, et ses **13 directions immobilières** couvrant toutes les régions du Québec.

Notre parc immobilier

Le parc immobilier de la SQI compte **3,1 millions de mètres carrés d'espaces** dans plus de **1000 immeubles**, en propriété et en location, dans tout le territoire du Québec. Outre les espaces de bureaux, le parc englobe des édifices de diverses vocations, dont de nombreux bâtiments spécialisés, notamment des postes de police, des palais de justice, des établissements de détention, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires et des entrepôts.

Nos valeurs

RESPECT

Considération envers autrui, s'accompagnant de courtoisie, d'écoute et d'ouverture.

INTÉGRITÉ

Souci constant d'agir avec droiture, honnêteté, impartialité et probité dans l'intérêt public et le respect des lois et de la réglementation.

EXCELLENCE

Plus haut degré de maîtrise des habiletés et des connaissances, avec la volonté de les utiliser de façon optimale.

COLLABORATION

Participation avec d'autres et coopération en vue d'apporter son concours et de fournir son aide, établissement de partenariats et contribution au succès collectif.

ENGAGEMENT DE LA SQI À RÉDUIRE LES OBSTACLES DANS SES ACTIVITÉS

La SQI est particulièrement sensible aux besoins des personnes handicapées qu'elles fassent partie de son personnel, qu'elles travaillent dans ses édifices ou qu'elles y circulent pour bénéficier de services publics.

Elle s'engage à :

- **Assurer** l'accès à ses immeubles et à leur utilisation, et à favoriser leur participation à la vie de la collectivité;
- **Tenir compte**, sans préjugés, des contraintes, ainsi que de leurs besoins particuliers dans le cadre de projets de construction, d'aménagement et de réaménagement réalisés dans ses édifices;
- **Considérer** les personnes handicapées comme des employés, clients ou usagers à part entière, ayant droit à des services de qualité équivalente à ceux dispensés de manière générale;
- **Faire preuve** d'exemplarité dans l'exercice de ses responsabilités. À cet égard, la SQI ne se contente pas d'appliquer les normes de base, mais vise, lorsque possible, l'adaptation optimale des accès et des locaux de ses immeubles, et ce, en s'inspirant de la notion d'accessibilité universelle;
- **Soutenir** les principes de développement durable tels que l'équité, la santé et l'inclusion dans la participation sociale et citoyenne.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

La SQI participe à différents comités ou groupes de travail menés par l'OPHQ en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en lien avec l'accessibilité :

- Groupe de travail sur l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées;
- Groupe de travail sur les enjeux d'utilisation et de sécurité des aides à la mobilité motorisées à l'intérieur des bâtiments;
- Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées (CCPASBPH).



RESPONSABILITÉS

Groupe de travail

La Direction de la normalisation et du développement durable est responsable de la rédaction et du suivi du plan d'action, en collaboration avec un groupe de travail incluant la Direction générale de l'expertise technique et du développement durable, la Direction générale des ressources humaines, la Direction des communications, la Direction de la coordination et du soutien en exploitation et la Direction de l'analytique opérationnelle et de la sécurité.

Approbation du Plan d'action

Le Plan a été présenté au Comité de direction, puis approuvé par la Présidente-directrice générale.

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

En conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, la SQI a désigné Steve Poulin, Directeur général de l'expertise technique et du développement durable, comme coordonnateur des services aux personnes handicapées.

CONSULTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Préalablement au renouvellement du Plan, la SQI a consulté plusieurs organismes spécialisés dans l'emploi des personnes handicapées afin de mieux connaître leurs offres de services et leurs besoins.

La SQI a également mené des consultations internes sur l'identification des obstacles et des mesures auprès du Comité interne traitant des questions d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).

RESSOURCES

Pour joindre la SQI

Adresse postale :

Société québécoise des infrastructures Direction des communications

Édifice Hector-Fabre, 525, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461

Courrier électronique : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Vous pouvez également visiter la page [nous joindre](#).

Demande de service

La SQI met à disposition de ses employés, clients et occupants de ses bâtiments un Guichet unique pour signaler tout bris d'équipement, panne ou autres demandes liées à l'exploitation d'un immeuble, qu'il soit en propriété ou en location. Une catégorie de signalement permet d'identifier et de suivre les demandes de services en lien avec l'accessibilité. Les équipes techniques de chaque direction immobilière assurent un traitement adéquat et un suivi rigoureux de toutes les demandes.

Bureau des plaintes

Le Bureau des plaintes permet à toute personne d'exprimer une insatisfaction concernant une décision prise par la SQI, les services rendus ou la conduite d'un membre de son personnel, y compris celles relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.



DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORITAIRES ET DES MESURES RETENUES POUR LA PÉRIODE 2025-2027

Accès à l'emploi et intégration des personnes handicapées

Au fil des ans, la SQI a mis en place de nombreuses mesures pour favoriser l'accès à l'emploi et l'intégration des personnes handicapées. Des consultations et des étalonnages sont régulièrement effectués auprès d'organismes spécialisés pour identifier les meilleures pratiques. En interne, un comité dédié aux questions d'Équité, Diversité et Inclusion (EDI) a été créé.

Les offres d'emploi sont diffusées auprès d'organismes d'aide à l'intégration professionnelle, et la SQI intègre, lorsque nécessaire, des mesures d'accommodement lors des tests techniques suivant l'entrevue d'embauche. Après l'embauche, la SQI veille à fournir des outils et des environnements adaptés à la condition de la personne et accompagne les gestionnaires pour une prise en charge adéquate.

La SQI s'assure de rendre publics et de faire connaître ses engagements en publiant son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ainsi que son bilan annuel.

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Responsable / collaborateur	Échéance
Besoin d'améliorer la consultation du personnel handicapé	1	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée nationale des personnes handicapées.	Nombre de publications réalisées sur l'intranet annuellement	DCOM	Mesure annuelle
	2	Promouvoir sur l'intranet sept (7) capsules d'autoformation sur l'accueil et la communication avec les personnes handicapées produites par l'OPHQ.	Nombre de capsules diffusées sur l'intranet	DCOM/DNDD	31 mars 2026
Difficulté à augmenter la représentativité des personnes handicapées dans l'ensemble du personnel	3	Suivre annuellement le nombre de personnes handicapées employées par la SQI.	Bilan annuel du nombre de personnes handicapées	DGRH	Mesure annuelle
	4	Réaliser une évaluation comparative des pratiques de la SQI avec les bonnes pratiques recensées par l'OPHQ.	Date de dépôt de l'évaluation sur l'intranet	DGRH	31 mars 2027
	5	Promouvoir l'autodéclaration dans le cadre d'une campagne de sensibilisation afin de mieux répondre aux besoins des employés	Campagne annuelle d'autodéclaration réalisée	DGRH	Mesure annuelle
	6	Réaliser une consultation auprès du comité EDI préalablement au renouvellement du Plan d'action	Nombre de consultations réalisées	DGRH	31 mars 2027

Accès aux immeubles

De façon générale, l'accessibilité des personnes handicapées aux immeubles qui sont propriétés de la SQI sont en conformité avec la version du Code de construction du Québec (CCQ), (chapitre I- Bâtiments) s'appliquant à chaque immeuble, et ce, en fonction de sa date de construction ou de la date de la dernière intervention majeure qui y a été réalisée.

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Responsable / collaborateur	Échéance
Besoin de poursuivre l'amélioration continue de l'accessibilité du parc immobilier	7	Dans le cadre des projets d'entretien, de maintien d'actifs et d'amélioration, prendre en compte les interventions requises en matière d'accessibilité et les inclure dans les travaux lorsque cela est approprié.	Nombre de projets de maintien d'actifs livrés qui inclut des mesures d'accessibilité	DCSE	Mesure annuelle
Les mesures d'urgence adaptées à la situation des personnes handicapées sont méconnues.	8	Sensibiliser et informer les membres du personnel quant aux mesures d'urgence à prendre à l'égard des personnes handicapées.	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	DAOS/DNDD	31 mars 2027

Accessibilité à la documentation et aux services

Le site web de la SQI a été transféré dans l'environnement quebec.ca et répond aux standards gouvernementaux en matière d'accessibilité web. La SQI publie ses documents corporatifs dans une version accessible, et fournit, sur demande, une version adaptée de sa documentation.

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Responsable / collaborateur	Échéance
Accessibilité continue aux sites Internet et aux documents corporatifs	9	Publier annuellement une version accessible de cinq documents corporatifs (Rapport annuel, Plan stratégique, Plan d'action de développement durable, Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées).	Pourcentage de documents corporatifs publiés en version accessible	DCOM	Mesure annuelle
	10	Fournir, sur demande, la documentation produite par la SQI dans une version adaptée et respecter le choix du format demandé. Dans la mesure du possible, réaliser un suivi des demandes d'accommodement liées à l'accessibilité des documents.	Nombre de demandes d'accommodement liées à l'accessibilité	DCOM	Mesure annuelle

Approvisionnement en biens et services

La SQI vise à intégrer les dispositions de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale portant sur l'approvisionnement accessible. La SQI fournit des bureaux et du matériel informatique adaptés, ainsi que des services d'ergonomie lorsque nécessaire.

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Responsable / collaborateur	Échéance
L'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale portant sur l'approvisionnement accessible est méconnu	11	Mesurer la proportion des contrats de 25 000 \$ et plus, adjugés avec le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), qui intègrent le critère d'inclusion et d'accessibilité aux personnes handicapées.	Proportion (en nombre) des contrats assujettis qui intègrent le critère d'inclusion et d'accessibilité aux personnes handicapées	DGCC	Mesure annuelle

Service à la clientèle

La SQI dispose de différents canaux pour recueillir les besoins de ses clients en lien avec l'accessibilité de ses services et de ses immeubles.

Un sondage a été réalisé auprès des clients pour mesurer leur satisfaction sur l'accessibilité des bâtiments et services. Les résultats de ce sondage seront utilisés pour mener une opération de communication visant à mieux informer les clients des services offerts par la SQI en matière d'accessibilité.

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Responsable / collaborateur	Échéance
Maintien de la satisfaction des clients sur l'accessibilité des bâtiments et des services	12	Mener une opération de communication auprès des clients sur les services offerts par la SQI en matière d'accessibilité.	Opération de communication	DNDD	31 mars 2027
	13	Réaliser un suivi annuel des plaintes liées à l'accessibilité des bâtiments et des services de la SQI.	Nombre annuel de plaintes portant sur l'accessibilité	SG / DNDD	Mesure annuelle
	14	Réaliser un suivi annuel des appels de service de la catégorie « accessibilité ».	Nombre annuel d'appels de service de la catégorie « accessibilité »	DAOS / DNDD	Mesure annuelle

Liste des acronymes

DAOS Direction de l'analytique opérationnelle et de la sécurité

DCOM Direction des communications

DCSE Direction de la coordination et du soutien en exploitation

DGRH Direction générale des ressources humaines

DGCCC Direction générale des contrats et de la conformité contractuelle

DNDD Direction de la normalisation et du développement durable

SG Secrétariat général

